



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 26 mars 2026 — N° 48

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Bourassa (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de la station de radio CIHO FM.

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de commémorer le troisième anniversaire du décès de la sergente Maureen Breau.

Mme Mallette (Huntingdon) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire de la Légion royale canadienne filiale 11 Lacolle.

M. Bouazzi (Maurice-Richard) fait une déclaration afin de déplorer les sommes investies dans le secteur de l'armement.

Mme Haytayan (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner le 75^e anniversaire des Loisirs Bon-Pasteur.

26 mars 2026

Mme Dufour (Mille-Îles) fait une déclaration afin de souligner le Jour de la Terre.

M. Gagnon (Jonquière) fait une déclaration afin de souligner la nomination de M. Georges Vézina à titre de personnage historique du Québec.

Mme Laflamme (Chicoutimi) fait une déclaration afin de souligner le succès de la 30^e édition du Festival Regard.

Mme Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de féliciter l'équipe féminine de curling de l'Est-du-Québec, médaillée d'argent aux Jeux du Québec.

M. Roberge (Chambly) fait une déclaration afin de remercier les partenaires ayant contribué à la distribution de repas de cabane à sucre dans la circonscription de Chambly.

M. Simard (Montmorency) fait une déclaration afin de souligner le Mois du patrimoine irlandais.

À 9 h 54, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

26 mars 2026

Les travaux reprennent à 10 h 04.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 24 Loi protégeant le consommateur contre l'utilisation trompeuse ou frauduleuse de l'identité ou de l'image d'une personne

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 24.

M. Roberge, ministre responsable des Institutions démocratiques, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 18 Loi modifiant les critères du vote de l'électeur hors Québec

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 18.

26 mars 2026

Dépôts de documents

M. Boulet, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, dépose :

Le plan stratégique 2025-2028 du Fonds de recherche du Québec.
(Dépôt n° 688-20260326)

M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dépose :

Les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2025 du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État;
(Dépôt n° 689-20260326)

Les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2025 du Fonds bleu;
(Dépôt n° 690-20260326)

Les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2025 du Fonds d'électrification et de changements climatiques.
(Dépôt n° 691-20260326)

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 4.4 des Règles de fonctionnement; Mme la présidente dépose :

Le rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 25 mars 2026, s'est réuni afin de statuer sur une demande de la députée de Chicoutimi afin de devenir membre de la Commission des institutions.
(Dépôt n° 692-20260326)

26 mars 2026

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 129 du Règlement, M. Benjamin, troisième vice-président, propose :

QUE la modification à la composition de la commission telle que prévue au rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale soit adoptée.

La motion est adoptée.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Fortin, chef de l'opposition officielle, conjointement avec M. Bonnardel (Granby), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), M. Carmant (Taillon), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont), Mme Rizqy (Saint-Laurent) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 10^e anniversaire de la tragédie aérienne survenue le 29 mars 2016 et ayant coûté la vie à Jean, Louis, Marc et Martine Lapierre ainsi qu'à Nicole Beaulieu, Pascal Gosselin et Fabrice Labourel;

QU'elle souligne notamment la contribution de monsieur Jean Lapierre à la vie publique québécoise et canadienne, dans les domaines politiques et médiatiques;

26 mars 2026

QU'elle reconnaisse que plus d'une décennie suivant sa disparition, son souvenir évoque toujours des sentiments d'affection et d'estime au sein de la population du Québec;

QU'enfin, elle observe une minute de silence la mémoire de ce grand Québécois et des victimes de cette tragédie.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme la présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec M. Roberge, ministre responsable des Institutions démocratiques, M. Tanguay, leader de l'opposition officielle, M. Carmant (Taillon), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont), Mme Rizqy (Saint-Laurent) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que les personnes en situation d'itinérance sont des citoyennes et citoyens à part entière, titulaires des mêmes droits, dont le droit de vote;

QU'elle souligne que les obstacles à la participation démocratique vécus par ces personnes doivent être reconnus et pris en compte;

QU'enfin elle demande à l'ensemble des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale de s'engager à appuyer la mise en place du projet pilote proposé par Élections Québec visant à installer des bureaux de scrutin dans des organismes communautaires afin de faciliter l'exercice du droit de vote des personnes en situation d'itinérance, lequel garantit l'intégrité du processus électoral.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

26 mars 2026

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 132 en annexe)

Pour : **91** Contre : **0** Abstention : **2**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Paradis (Jean-Talon), conjointement avec M. Grandmont (Taschereau) et M. Marissal (Rosemont), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que la recherche et la production d'hydrocarbures ne sont plus permises au Québec depuis l'adoption de la Loi mettant fin à la recherche d'hydrocarbures ou de réservoirs souterrains, à la production d'hydrocarbures et à l'exploitation de la saumure en 2022;

QU'elle rappelle à cet effet le vote unanime des membres de l'Assemblée en faveur de la loi;

QU'elle rappelle les initiatives menées par les citoyens et les élus municipaux de partout au Québec, y compris à Sainte-Luce au Bas-Saint-Laurent, afin d'empêcher l'exploration et l'exploitation de gaz de schiste sur son territoire et de protéger l'eau des nappes phréatiques;

QUE, par conséquent, l'Assemblée nationale réitère son opposition à la fracturation hydraulique et à l'exploitation du gaz de schiste sur le territoire québécois.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 133 en annexe)

Pour : **91** Contre : **3** Abstention : **0**

26 mars 2026

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Roberge, ministre de la Langue française, conjointement avec Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Dufour (Abitibi-Est), M. Carmant (Taillon), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont) et Mme Rizqy (Saint-Laurent), propose :

QUE l'Assemblée nationale dénonce fermement le manque de respect du PDG d'Air Canada envers la langue française, les familles québécoises endeuillées et l'ensemble des francophones de la fédération;

QU'elle souligne que Michael Rousseau n'en est pas à son premier affront en matière linguistique;

QU'elle rappelle que le français est la seule langue officielle et commune du Québec;

QU'elle déclare que la réponse décevante d'Air Canada à cette situation est incompatible avec les attentes légitimes des Québécoises et des Québécois;

QUE l'Assemblée nationale demande la démission de Michael Rousseau comme PDG d'Air Canada;

QU'elle rappelle au conseil d'administration d'Air Canada ses responsabilités en matière linguistique et son rôle de s'y conformer;

QU'elle exige que le prochain ou la prochaine PDG d'Air Canada possède une maîtrise suffisante de la langue française.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 134 en annexe)

Pour : **92** Contre : **0** Abstention : **1**

26 mars 2026

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Blanchette Vézina (Rimouski), conjointement avec M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Dufour (Abitibi-Est) et Mme Rizqy (Saint-Laurent), propose :

QUE l'Assemblée nationale réaffirme que la disposition de dérogation, prévue à l'article 33 de la Charte canadienne des droits et libertés, constitue un outil pleinement légitime, inscrit dans la Constitution, permettant à l'Assemblée nationale du Québec d'exercer leur souveraineté parlementaire;

QU'elle rappelle que cette disposition fait partie intégrante de la constitution et qu'elle vise à assurer l'équilibre entre le pouvoir judiciaire et la primauté des élus démocratiquement choisis;

QU'elle réaffirme le droit du Québec d'y recourir, incluant de manière préventive, sans ingérence ni restriction de la part du gouvernement fédéral ou de toute autre instance;

QU'elle dénonce formellement toute tentative visant à limiter, encadrer ou neutraliser l'utilisation de cette disposition par le Québec, notamment par l'utilisation du pouvoir désuet et antidémocratique de désaveu ou par des initiatives politiques fédérales;

Et qu'en conséquence, elle affirme que toute remise en question de ce droit fondamental constitue une atteinte directe à l'autonomie du Québec et à sa capacité de légiférer selon les choix démocratiques de sa nation.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **135** en annexe)

Pour : **92** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

Mme LeBel, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre le débat sur le discours du budget;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 11, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 12, Loi instituant la prestation de services de garde éducatifs à l'enfance par les personnes reconnues à titre de responsables d'un service de garde éducatif en communauté;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions principalement afin d'alléger les processus réglementaires du système professionnel et d'élargir certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 200, Loi concernant Le Country Club de Montréal;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 204, Loi concernant la Ville de Gatineau.

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, elle convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 20, Loi édictant la Loi visant à favoriser l'accès au logement et modifiant diverses dispositions concernant le domaine de l'habitation.

26 mars 2026

M. Benjamin, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission des relations avec les citoyens se réunira en séances de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant la mise en place de mesures spéciales d'immigration pour les citoyens ukrainiens, et afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant une demande visant à garantir un financement adéquat du CALACS de Longueuil.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 25 mars 2026, sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Paradis (Jean-Talon), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Prass (D'Arcy-McGee), M. Grandmont (Taschereau), Mme Caron (La Pinière), Mme Setlakwe (Mont-Royal-Outremont), Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Fortin, chef de l'opposition officielle, M. Boissonneault (Arthabaska), M. Derraji (Nelligan), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), Mme Dufour (Mille-Îles), M. Morin (Acadie) et Mme Maccarone (Westmount-Saint-Louis), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

26 mars 2026

À la fin de son intervention, M. Zanetti (Jean-Lesage) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour son désengagement à la réconciliation législative avec les nations Anishinaabe, Atikamekw Nehirowisiw, Eeyou, Innu, Inuit, Kanien'kehá:ka, Mi'gmaq, Naskapi, W8banaki, Wendat et Wolastoqiyik en refusant d'adopter une loi de mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Paradis (Jean-Talon), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Prass (D'Arcy-McGee), M. Grandmont (Taschereau), Mme Caron (La Pinière), Mme Setlakwe (Mont-Royal-Outremont), Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Fortin, chef de l'opposition officielle, M. Boissonneault (Arthabaska), M. Derraji (Nelligan), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), Mme Dufour (Mille-Îles), M. Morin (Acadie), Mme Maccarone (Westmount-Saint-Louis) et M. Zanetti (Jean-Lesage), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Garceau (Robert-Baldwin) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour un budget 2026-2027 qui ne répond pas à l'urgence de la violence conjugale, qui néglige le soutien adéquat aux maisons d'aide et d'hébergement, aux maisons de 2^e étape, ainsi que le développement de nouvelles unités et qui compromet un accès suffisant, sécuritaire et adapté aux services pour les femmes victimes partout sur le territoire.

26 mars 2026

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Paradis (Jean-Talon), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Prass (D'Arcy-McGee), M. Grandmont (Taschereau), Mme Caron (La Pinière), Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Fortin, chef de l'opposition officielle, M. Boissonneault (Arthabaska), M. Derraji (Nelligan), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), Mme Dufour (Mille-Îles), M. Morin (Acadie), Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Zanetti (Jean-Lesage) et Mme Garceau (Robert-Baldwin), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Bouazzi (Maurice-Richard) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ et le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour son budget qui ne prévoit ni mesure de nationalisation des parcs éoliens ni investissements significatifs dans la transition écologique et qui prive le Québec de leviers stratégiques et de revenus essentiels pour l'État dans un contexte où investir massivement dans l'énergie propre et publique constitue à la fois une nécessité écologique et une opportunité économique majeure pour le Québec.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Paradis (Jean-Talon), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Prass (D'Arcy-McGee), M. Grandmont (Taschereau), Mme Caron (La Pinière), Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Fortin, chef de l'opposition officielle, M. Boissonneault (Arthabaska), M. Derraji (Nelligan), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), Mme Dufour (Mille-Îles), M. Morin (Acadie), Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Garceau (Robert-Baldwin) et M. Bouazzi (Maurice-Richard), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

26 mars 2026

Au cours de son intervention, M. Ciccone (Marquette) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son budget 2026-2027 pour son manque de planification et de vision pour le milieu communautaire.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Paradis (Jean-Talon), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Prass (D'Arcy-McGee), M. Grandmont (Taschereau), Mme Caron (La Pinière), Mme Setlakwe (Mont-Royal-Outremont), Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Fortin, chef de l'opposition officielle, M. Boissonneault (Arthabaska), M. Derraji (Nelligan), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), Mme Dufour (Mille-Îles), M. Morin (Acadie), Mme Maccarone (Westmount-Saint-Louis), M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Garceau (Robert-Baldwin), M. Bouazzi (Maurice-Richard) et M. Ciccone (Marquette), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Labrie (Sherbrooke) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la CAQ de ne pas assurer les investissements publics nécessaires pour mettre en œuvre le virage urgent vers des services de soins et de maintien à domicile, recommandé par la Commissaire à la santé et au bien-être afin de répondre adéquatement aux défis colossaux du vieillissement de la population québécoise.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Paradis (Jean-Talon), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Prass (D'Arcy-McGee), M. Grandmont (Taschereau), Mme Caron (La Pinière), Mme Setlakwe (Mont-Royal-Outremont), Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Fortin, chef de l'opposition officielle, M. Boissonneault (Arthabaska), M. Derraji (Nelligan), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), Mme Dufour (Mille-Îles), M. Morin (Acadie), Mme Maccarone (Westmount-Saint-Louis), M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Garceau (Robert-Baldwin), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Ciccone (Marquette) et Mme Labrie (Sherbrooke), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

26 mars 2026

Débats de fin de séance

À 13 heures, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont) à M. Roberge, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, portant sur le sujet suivant : « La mission en Europe de la ministre de l'Enseignement supérieur qui doit redorer l'image du Québec qui est mise à mal par le gouvernement caquiste ».

À 13 h 14, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 14 h 30.

Les travaux reprennent à 14 h 30.

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Paradis (Jean-Talon), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Prass (D'Arcy-McGee), M. Grandmont (Taschereau), Mme Caron (La Pinière), Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Fortin, chef de l'opposition officielle, M. Boissonneault (Arthabaska), M. Derraji (Nelligan), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), Mme Dufour (Mille-Îles), M. Morin (Acadie), Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Garceau (Robert-Baldwin), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Ciccone (Marquette) et Mme Labrie (Sherbrooke), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Au cours de son intervention, M. Tanguay, leader de l'opposition officielle, présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son budget qui reflète encore une fois l'abandon par la CAQ de notre Capitale-Nationale, notamment par un manque de réalisations en infrastructures.

26 mars 2026

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Paradis (Jean-Talon), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Prass (D'Arcy-McGee), M. Grandmont (Taschereau), Mme Caron (La Pinière), Mme Setlakwe (Mont-Royal-Outremont), Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Fortin, chef de l'opposition officielle, M. Boissonneault (Arthabaska), M. Derraji (Nelligan), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), Mme Dufour (Mille-Îles), M. Morin (Acadie), Mme Maccarone (Westmount-Saint-Louis), M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Garceau (Robert-Baldwin), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Ciccone (Marquette), Mme Labrie (Sherbrooke) et M. Tanguay, leader de l'opposition officielle, sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Treize heures trente minutes se sont écoulées depuis le début du discours de M. Girard, ministre des Finances. En conséquence, conformément aux dispositions de l'article 275 du Règlement, le débat sur le discours du budget est suspendu à l'Assemblée et se poursuivra à la Commission des finances publiques.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 18 mars 2026, sur la motion de report proposée par Mme Dufour (Mille-Îles) dans le cadre du débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec.

Le débat est ajourné.

À 16 h 29, Mme Soucy, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 31 mars 2026, à 10 heures.

La Présidente

NATHALIE ROY

26 mars 2026

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec M. Roberge, ministre responsable des Institutions démocratiques, M. Tanguay, leader de l'opposition officielle, M. Carmant (Taillon), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont), Mme Rizqy (Saint-Laurent) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) :

(Vote n° 132)

POUR - 91

Allaire (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)
Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Prass (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Dionne (CAQ)	Kelley (PLQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Labrie (QS)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	Dufour (PLQ)	Lachance (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Mille-Îles)	Laflamme (PQ)	Rivest (CAQ)
(Orford)	Dufour (IND)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Garceau (PLQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Bouazzi (QS)	Gendron (CAQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Bourassa (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chauveau)	Thouin (CAQ)
Caron (PLQ)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
(La Pinière)	Grandmont (QS)	Mallette (CAQ)	(Hull)
Caron (CAQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	Zanetti (QS)
(Portneuf)	Guilbault (CAQ)	McGraw (PLQ)	
Champagne Jourdain	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	
(CAQ)			
Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)	
Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Ciccone (PLQ)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)	

ABSTENTIONS - 2

Blanchette Vézina (IND) Chassin (IND)

26 mars 2026

Sur la motion de M. Paradis (Jean-Talon), conjointement avec M. Grandmont (Taschereau) et M. Marissal (Rosemont) :

(Vote n° 133)

POUR - 91

Allaire (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)	Prass (PLQ)
Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Labrie (QS)	Provençal (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laflamme (PQ)	Rivest (CAQ)
(Prévost)	Dufour (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Mille-Îles)	Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Orford)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Garceau (PLQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bouazzi (QS)	(Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chauveau)	Tardif (CAQ)
Bourassa (CAQ)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Bussière (CAQ)	Grandmont (QS)	Mallette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	(Hull)
(La Pinière)	Guilbault (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Caron (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	
(Portneuf)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)	
Champagne Jourdain	Hébert (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
(CAQ)			
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)	
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)	
Ciccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)	

CONTRE - 3

Blanchette Vézina	Chassin (IND)	Dufour (IND)
(IND)		(Abitibi-Est)

26 mars 2026

Sur la motion de M. Roberge, ministre de la Langue française, conjointement avec Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Dufour (Abitibi-Est), M. Carmant (Taillon), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont) et Mme Rizqy (Saint-Laurent) :

(Vote n° 134)

POUR - 92

Allaire (CAQ)	Charette (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)
Arseneau (PQ)	Ciccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)
Beauchemin (PLQ)	Derraji (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
(Orford)	Dionne (CAQ)	Julien (CAQ)	Prass (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Kelley (PLQ)	Proulx (CAQ)
(Prévost)	Dufour (PLQ)	Labrie (QS)	Provençal (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	Lachance (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Dufour (IND)	Laflamme (PQ)	Rivest (CAQ)
Blanchette Vézina	(Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
(IND)			
Blouin (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bouazzi (QS)	Garceau (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gendron (CAQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Bourassa (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Caron (PLQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
(La Pinière)	(Groulx)	(Chauveau)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Grandmont (QS)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
(Portneuf)	Grondin (CAQ)	Mallette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Champagne Jourdain	Guilbault (CAQ)	McGraw (PLQ)	(Hull)
(CAQ)			
Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zanetti (QS)

ABSTENTIONS - 1

Chassin (IND)

26 mars 2026

Sur la motion de Mme Blanchette Vézina (Rimouski), conjointement avec M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Dufour (Abitibi-Est) et Mme Rizqy (Saint-Laurent) :

(Vote n° 135)

POUR - 92

Allaire (CAQ)	Chassin (IND)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)
Arseneau (PQ)	Ciccone (PLQ)	Jacques (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jeannotte (CAQ)	Paradis (PQ)
Beauchemin (PLQ)	Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
(Prévost)	Dorismond (CAQ)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (PLQ)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)
(Orford)	(Mille-Îles)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (IND)	Laflamme (PQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	(Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Blanchette Vézina	Duranceau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
(IND)			
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Garceau (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schmaltz (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gendron (CAQ)	Leduc (QS)	Schneeberger (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bussière (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Caron (PLQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
(La Pinière)	(Groulx)	(Chauveau)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Grandmont (QS)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
(Portneuf)	Grondin (CAQ)	Mallette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Champagne Jourdain	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(CAQ)			
Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	(Hull)
Charette (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zanetti (QS)